

AVIS

REUNION D'INFORMATION PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT COMMUNE A DEUX PROJETS COMMUNE DE LIERNEUX

Projets de catégorie B (projets soumis à étude d'incidences sur l'environnement)

PROJET BRA : construction et exploitation d'un **parc de 3 éoliennes** d'une puissance unitaire maximale de 4 MW, sur le territoire de la commune de Lierneux, en ligne à l'est de la sortie d'autoroute n°49 Manhay sur l'autoroute A26/E25 (demande de permis unique de classe 1 à introduire par STORM 48 sprl, Katwilgweg 2, 2050 Anvers).

PROJET XHOUT-SI-PLOUT : construction et exploitation d'un **parc de 3 éoliennes** d'une puissance unitaire maximale de 4 MW, sur le territoire des communes de Lierneux et de Manhay, entre Malempré et Jevigné, en ligne à l'est de l'autoroute A26/E25 (demande de permis unique de classe 1 à introduire par STORM 49 sprl, Katwilgweg 2, 2050 Anvers).

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, **STORM 48 sprl et STORM 49 sprl** vous invitent à participer à la **réunion d'information préalable commune aux deux projets susmentionnés et organisée** :

Le mercredi 13 mars 2019 à 19 h à la salle « Le Concorde », Jevigné 26 à 4990 Lierneux

Ordre du jour :

19h Accueil

19h10 Présentation du projet de la société STORM 48 sprl

19h20 Présentation du projet de la société STORM 49 sprl

19h30 Présentation du bureau d'étude d'incidences

19h45 Echange questions-réponses

20h45 Fin de séance

Toute personne intéressée peut participer à cette réunion.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

L'étude d'incidences sur l'environnement commune aux deux projets susmentionnée sera réalisée par le bureau d'études CSD Ingénieurs Conseils, Namur Office Park, Avenue des Dessus-de-Lives 2 (bte 4) à 5101 Namur.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant les projets, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de Lierneux - Rue du Centre 80 à 4990 Lierneux - Service Urbanisme, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur d'étude d'incidences.

Toute demande d'informations peut être adressée auprès de Krier Isabelle à l'adresse suivante : Katwilgweg 2, 2050 Anvers ou par téléphone au 03 210 07 20 ou par mail info@storm.be.